

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
DU 3 MARS 2026 à 19h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Informations aux citoyens
 - 5.2 Dépôt du rapport de délégation de compétences (réquisitions)
 - 5.3 Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 5.4 Dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2025
 - 5.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - *Règlement n° 746*
 - 5.6 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 712-2026-A modifiant le règlement n° 712 concernant le comité consultatif en environnement (CCE)*
 - 5.7 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 745 décrétant une dépense de quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante-cinq dollars (4 484 555,00 \$) et un emprunt équivalent à la dépense pour la réfection de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur « Village »*
 - 5.8 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 684-2026-A modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux – Modification des tarifs du camp de jour et ajout d'un tarif préférentiel pour les photocopies des OBNL reconnus*
 - 5.9 Adoption du *Règlement n° 744 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton*
 - 5.10 Adoption du *Règlement n° 747 abrogeant divers règlements créant des réserves financières*
 - 5.11 Adoption du *Règlement n° 688-2026-A modifiant le Règlement n° 688 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux – Ajout d'une permission de circuler entre le chemin Marois et la Côte de l'Artiste*
 - 5.12 Adoption du *Règlement n° 739 à caractère provisoire sur la capacité des systèmes d'égout et d'assainissement des eaux*
 - 5.13 Affectation du *Règlement n° 707* au paiement des dépenses occasionnées par le bon de commande 202600108 – Contrat de service professionnel pour la préparation d'un appel d'offres pour la vidange de l'étang secteur « Village » préalable à la réfection de l'usine d'épuration
 - 5.14 Autorisation de destruction des documents d'archives de la Municipalité
 - 5.15 État de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales et ordonnance de transmettre un extrait de l'état à la MRC du Val-Saint-François dans le cadre du processus de vente pour taxes
 - 5.16 Octroi d'un contrat de location pour un photocopieur - Contrat n° A-2026-06
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. VOIRIE ET TRANSPORT
 - 7.1 Modification de la résolution n° 2025-06-23 « Octroi de contrats de gré à gré en matière de voirie - Contrat n° V-2025-25 et n° V-2025-10 » - Augmentation de la dépense estimée
 - 7.2 Ajout d'un panneau de signalisation « Arrêt Stop » à l'intersection des rues Ernest-Camiré et Bernaches
 - 7.3 Mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
 - 7.4 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – Première programmation
8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)
 - 8.1 Nomination de l'agente en environnement aux fins d'application du Règlement de zonage n° 474 de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton – Permission de circuler sur les propriétés
 - 8.2 Octroi d'un contrat d'approvisionnement pour des fournitures en traitement de l'eau potable - Contrat n° AQ-2026-01

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 Adoption du *Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment*
 - 10.2 Abandon du *Règlement n° 474-2025-D.2 modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* – Disposition concernant l'entreposage extérieur
 - 10.3 Adoption du *Règlement n° 474-2025-D résiduel modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* – Dispositions concernant les normes de construction des clôtures
 - 10.4 Adoption du *Règlement n° 474-2025-E modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* – Permettre les activités des classes « Services professionnels », « Services personnels » et « Services artisanaux » à l'intérieur d'un bâtiment à vocation commercial dans la zone AFC-1
11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1 Appui financier dans le cadre de la campagne annuelle de financement « Les amis des Jeux du Québec – Estrie »
 - 11.2 Adoption de la *Politique de rémunération – Camp de jour et événements municipaux*
12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES
13. LISTE DES DÉBOURSÉS
14. PRÉSENTATION DE CITOYENS
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ
17. VARIA
18. LEVÉE DE LA SÉANCE